



Le réseau MAIA

Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de coopération MAIA (Marine protected Areas In the Atlantic arc) porté en France par l'Agence des aires marines protégées. Il réunit des partenaires de Grande-Bretagne, d'Espagne, du Portugal et de France dans un objectif de partage d'expériences en matière de gestion d'aires marines protégées (AMP), avec pour finalité la constitution d'un réseau d'échange entre gestionnaires et acteurs d'AMP à l'échelle de l'arc atlantique.



Natura 2000 en mer

Natura 2000 est un réseau de sites naturels les plus remarquables de l'Union européenne, constitué en vue de répondre aux exigences de deux Directives européennes : Habitats, Faune et Flore (1992) et Oiseaux (1979).

Ce réseau est ainsi constitué de deux catégories de zones naturelles :

- les Sites d'Importance Communautaire (SIC) issues de la directive européenne Habitats, qui deviendront, une fois désignés par le gouvernement national des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne Oiseaux.

L'objectif global de ce réseau de sites est de stopper la perte de biodiversité en préservant un échantillon représentatif des espèces et des habitats menacés et/ou remarquables à l'échelle de l'Union Européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Au niveau national, les zones Natura 2000 en mer sont officiellement reconnues Aires Marines Protégées (AMP) au sens de la loi du 14 avril 2006.

Surface du périmètre : 1000 km²

Ports de débarquements : 21

Flottille travaillant dans la zone : 285 navires

Opérateur du site «Roches de Penmarc'h» :
CRPMEM de Bretagne

Opérateur du site «Archipel des Glénan» :
Mairie de Fouesnant - Les Glénan

Opérateur du site «Dunes et Côtes de Trévignon» : Mairie de Trégunc



Les Sites de Penmarc'h - Glénan - Trévignon

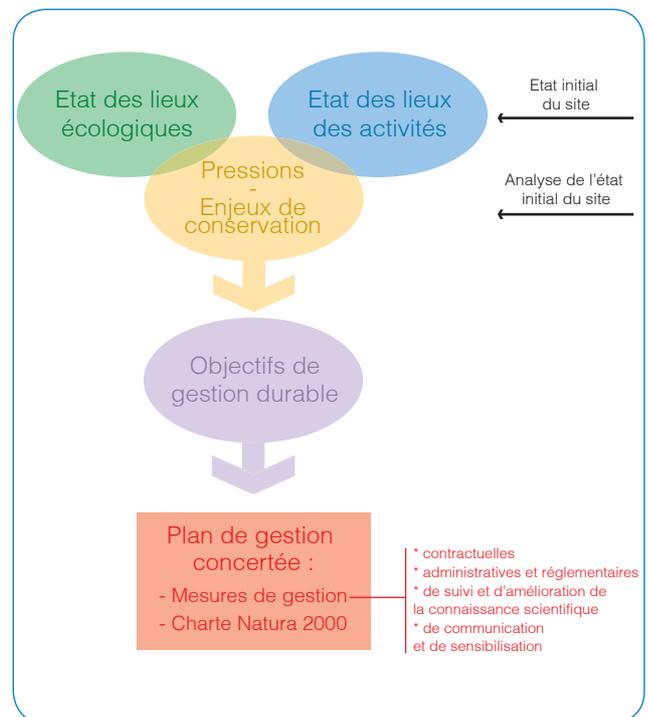
Les sites «Roches de Penmarc'h» (SIC FR5302008, ZPS FR5312009), «Archipel des Glénan» (SIC FR5300023, ZPS FR5310057) et «Dunes et Côtes de Trévignon» (SIC FR5300049, ZPS FR5312010) ont été désignés à la fois au titre de la directive Habitats Faune Flore et de la directive Oiseaux. Ces trois sites forment un vaste ensemble cohérent d'un point de vue géographique et écologique.

Mise en oeuvre de la démarche Natura 2000

Afin de gérer durablement ces espaces naturels, la France a opté pour une **politique contractuelle** plutôt que réglementaire.

Ainsi la démarche est basée sur l'élaboration d'un **plan de gestion** en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire concerné, rassemblé au sein d'un comité de pilotage, constituant l'organe de décision.

Le plan de gestion, appelé **Document d'Objectifs (DOCOB)**, repose sur des mesures de gestion favorisant la contractualisation avec des usagers volontaires, et l'adoption d'une charte.



Etapes pour l'élaboration du plan de gestion

Néanmoins, des **réglementations spécifiques** pourraient s'avérer nécessaires à termes sur le milieu marin.

Exemples d'espèces et oiseaux d'intérêt communautaire désignés pour les trois zones Natura 2000



Grand dauphin



Marsouin commun



Phoque gris



Fou de bassan



Sterne caugek



Pingouin torda



Mouette pygmée



Puffin Des Anglais

Objectif de l'étude

Cette étude doit permettre de répondre aux besoins générés par la mise en oeuvre de Natura 2000, à savoir la réalisation de l'état initial «pêche» comportant d'une part, la **description des activités et leur importance socio-économique** et d'autre part, l'**identification des interactions et des pressions** générées par les métiers sur les habitats et espèces Natura 2000. Ces données permettront également de réaliser **les évaluations d'incidences**, exigées pour toutes les activités se déroulant dans ou à proximité d'une zone Natura 2000.





Dans le cadre de l'élaboration des diagnostics socio-économiques des sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon, le CRPMEM Bretagne s'est penché en 2010 sur l'élaboration de l'état initial «pêche professionnelle» et la question de la caractérisation de cette activité dans l'espace et dans le temps.

La première source consultée est le Système d'Informations Halieutiques (SIH) d'Ifremer, basé sur des enquêtes auprès des professionnels et du traitement des données de géolocalisation des navires (système VMS). Ces données ne répondant pas aux besoins de l'étude (problème d'échelle statistique et spatiale), il a donc été nécessaire d'opter pour une méthodologie issue des sciences humaines. Cette approche «à dire d'acteurs» est complémentaire à une approche scientifique et statistique.

Listing des données à collecter dans le cadre de l'étude

Objectif / Besoin	Sous-objectif	Source
QUOI / QUI ? Définir les métiers pratiqués sur la zone Natura 2000	Lister les différents métiers pratiqués sur la zone (engin / espèce ciblée)	Licences délivrées par le CRPMEM Bretagne, Licence langoustine délivrée par le CNPMEM (NB : OP à partir de 2011), Autorisations administrative «lançon» par la DDTM Finistère
	Identifier et caractériser les flottilles correspondantes (taille des navires, ports d'attache, nombre de navires par métier)	Idem : licences, autorisations. Entretiens auprès des personnes ressources pour : - identifier les navires fréquentant la zone mais immatriculés dans d'autres quartiers maritimes. - identifier les ports d'attache
OÙ ? Identifier les zones de pêche	Spatialiser les zones de pêche par métier (dessin sous SIG ou Maxsea)	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
QUAND ? Identifier la saisonnalité	Identifier les mois travaillés pour chaque métier	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
COMMENT / COMBIEN ? Définir l'effort de pêche	Identifier les caractéristiques techniques des engins (nombre, poids, taille, longueur...)	Analyse de la réglementation (règlements communautaires puis délibérations régionales et locales) Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
	Nombre de jours de mer annuel par métier	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
	Nombre d'actions de pêche (durée des traits, fréquence de virages...)	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs
	Nature des fonds travaillés	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs



Prendre en compte la réglementation existante ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre par la profession	Recenser et analyser l'ensemble de la réglementation encadrant les activités de pêche en lien avec la gestion environnementale	Réglementation communautaire, nationale, régionale et locale
	Identifier les bonnes pratiques mises en place par la profession (repos biologique, sélectivité, ramassage des déchets, ...)	Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs Enquêtes auprès des structures professionnelles
Prendre en compte l'évolution des pêcheries dans le temps	Evolution du nombre de navires sur les dix dernières années	Licences délivrées par le CRPMEM Bretagne et le CNPMEM
Valoriser l'importance socio-économique	Nombre de navires et de marins	DDTM du Finistère
	Volume et chiffres d'affaire par métier	France Agrimer, criées, OP, Observatoire économique breton, CDPMEM 29 / CRPMEM Bretagne

Création de la base de données des navires

Tous les navires bénéficiant d'un droit de pêche en 2010 (année de référence retenue) ont été répertoriés dans [une base de donnée Excel](#). Ces données ont été affinés à partir de connaissances personnelles des Comités des pêches mais aussi de certains pêcheurs professionnels considérés comme «personnes ressources».

Echantillonnage

Il a été décidé de fixer [un minimum de 20% de navires à enquêter par métier](#) et de renforcer l'échantillonnage sur les métiers où il existe le plus de pressions potentielles, tels que le chalut et la drague. De plus, les pêcheurs ont globalement été [sélectionnés au hasard](#) dans la base de donnée et un rendez-vous a été pris avec eux par téléphone ou directement sur le quai.

Création de la base de données cartographiques

En préalable aux entretiens, une base de données cartographiques a été préparée [à l'aide d'un Système d'Information Géographique \(SIG\) avec le logiciel ArcGis 1.0](#). Les fonds de carte utilisés sont [des cartes marines du SHOM](#) (sous format raster et vectoriel).

L'otohollittoral a également son intérêt lorsqu'on dessine des zones de pêche sur l'estran et les écueils rocheux.

De plus, il est indispensable que l'enquêteur connaisse [la toponymie des zones de pêches](#) : une carte a été réalisée dans ce sens avec les professionnels.

Elaboration du protocole d'enquête

La grille d'enquête, après plusieurs modifications se décompose en deux parties :

- 1- identification du navire, des métiers pratiqués, des saisons et de l'effort de pêche,
- 2- identifier, selon chaque métier, les caractéristiques techniques des engins et des types de pratiques.

Cette dernière partie a nécessité d'identifier les interactions potentielles entre les activités de pêche et les habitats et espèces. Le «Référentiel Technico-Economique pêche professionnelle» (RTE) de l'AAMP est un document de base sur ces questions.

Moyens utilisés

- Embauche d'un [collecteur de données pendant 6 mois](#) pour réaliser la base de données des navires et les entretiens,
- Embauche d'une [chargée de mission pendant 3 mois](#) pour analyser et synthétiser les données, les valider auprès des professionnels et rédiger le rapport,
- Acquisition de [logiciels de cartographie Maxsea](#) (env. 400 eur) et [SIG](#) (env. 3000 eur pour ArcGis) ainsi que [des cartes SHOM](#) (env. 200 eur pour la première, quelques euros pour l'unité pour les suivantes),





Travail d'enquête à bord d'un navire de pêche

Temporalité de l'étude

La notion de **variabilité interannuelle** n'est pas prise en compte dans ces enquêtes : il est très important de rappeler que celles-ci constituent **une photo** de la pêche sud finistérienne **prise à un «instant t»**.

D'une année sur l'autre, les zones de pêches et leur fréquentation peuvent considérablement évoluer pour des raisons de ressource (mouvement d'un stock), de cours (espèce non ciblée pour cause de cours trop bas), de qualité du milieu (toxine ASP qui empêche l'ouverture de la campagne coquilles Saint-Jacques), de coût du carburant, etc.

Le résultat de ces enquêtes n'est donc **valable que pour l'année de référence** et devra être réactualiser à échéance régulière pour rester pertinent.

Acceptabilité de la démarche

De manière générale, **les professionnels ont exprimé beaucoup de craintes et de questions** sur Natura 2000, ses objectifs et **les conséquences pour leurs activités**. Malgré les craintes de transmettre leurs zones de pêche et leurs pratiques, **les pêcheurs ont tout de même accepté de collaborer en participant très favorablement à la démarche d'enquête**.

Le fait que le projet soit porté par une structure professionnelle des pêches a beaucoup facilité son acceptation.

Points positifs du protocole d'enquête

La collecte de données précises et détaillées sur les pratiques, les engins et les zones de pêche a **permis d'acquérir de la donnée spatiale très précise**, notamment pour des métiers tels que la drague ou le chalut à lançon, permettant d'adopter par la suite une gestion extrêmement fine.

Les professionnels, associés tout au long de la démarche, ont également validé les synthèses, qui constituent le socle des discussions à venir. Le travail s'est fait en confiance et transparence.

Le fait également que le gestionnaire Natura 2000, en lien avec les structures professionnelles des pêches, mène ces enquêtes lui a permis de s'approprier ce milieu relativement complexe. Réciproquement, cela a permis aux pêcheurs de connaître leur interlocuteur et **d'être ainsi sensibilisé à Natura 2000**. Le travail d'information et de sensibilisation sur Natura 2000 était donc amorcé.



Difficultés et limites du protocole d'enquête

Il a été tout d'abord **difficile et chronophage d'isoler des valeurs de production pour chaque métier** car les sources de données sont diverses et les échelles différentes. Ces données sont fondamentales pour caractériser l'importance économiques de chaque pêcherie.

D'autre part, d'un pêcheur professionnel à un autre, **la précision dans les réponses a été très variable**.

De plus, pour chaque zone de pêche identifiée par le pêcheur, un nombre de jours de mer annuel est affecté. Or, on ne peut répartir ce nombre sur toute la zone car elle n'est pas travaillée de la même manière (saisonnalité au sein d'une même zone pour le même métier par exemple).

Dernière difficulté : **le fait de ne pas être en possession de l'état initial écologique** qui aurait permis de mieux susciter l'investissement des professionnels dans la démarche.

Recommandations pour la caractérisation et le suivi des activités de pêche professionnelle au sein d'un site Natura 2000 en mer

- **Elaborer une base de données Excel à partir des fichiers de licences de pêche pour identifier l'ensemble des navires bénéficiant d'un droit à produire sur le secteur d'étude** : faire appel à des personnes «ressource» (élus ou permanents de structures professionnelles, des marins pêcheurs identifiés comme référents au sein d'une pêcherie) afin d'affiner les listes des navires, identifier les navires «extérieurs» à ajouter (travaillant dans la zone mais rattachés à un port extérieur à celle-ci), identifier les métiers réellement exercés ainsi que les stratégies de pêche afin de pouvoir sélectionner l'échantillon le plus représentatif possible des différentes pratiques,
- **Préparer une base de données cartographiques et un matériel adéquat** (logiciel de cartographie maritime MaxSea, fonds de cartes de navigation et sédimentologique du SHOM, carte de la toponymie des zones de pêche),
- **Effectuer la synthèse et l'analyse de la réglementation encadrant la pêche** avant de démarrer la phase d'entretien pour plus d'efficacité et de pertinence,
- **Etre clair sur les tenants et aboutissants de l'enquête** : informer les professionnels bien en amont du projet, leur expliquer la démarche et ses objectifs, présenter l'enquêteur pour qu'il soit bien identifié,
- **Garantir la confidentialité et l'anonymat des données** (aucune information nominative ne devant ressortir ou être réutilisées sans l'accord du professionnel concerné),
- **Adapter l'échantillonnage selon les enjeux** : pour les métiers à enjeux, si les navires ne sont pas trop nombreux, il est préférable de les enquêter de façon exhaustive,
- Si possible, **effectuer au moins un embarquement par métier** pour observer, se rendre compte de la réalité du terrain, des pratiques et échanger avec l'équipage sur leur métier,
- **Restituer et valider collectivement les fiches de synthèse** (s'assurer ainsi de la bonne représentativité des navires échantillonnés et de l'adhésion des professionnels),
- **S'adapter aux contraintes des professionnels** pour fixer les dates et lieux de réunion ou d'entretien individuel (période de vives-eaux et mortes-eaux, disponibilité le samedi, heure de sortie ou retour de mer...),
- **Garder son objectivité**,
- Dans la mesure du possible, **lancer ce travail d'enquête lorsque l'état initial écologique est disponible**

